

21 mai 2002

02.122

Motion du groupe socialiste**Asseoir un nouveau comportement mutuel!**

Des primes d'assurance-maladie trop élevées, un étouffement des budgets cantonaux, communaux et surtout familiaux; la situation devient dramatique pour la plupart d'entre nous. Plus de 30% de la population neuchâteloise est subventionnée pour ses primes!

La santé fait partie des questions politiques les plus débattues. Preuve en est le développement de plusieurs motions ou initiatives de cantons voisins. Plusieurs sont irrecevables face à la Constitution suisse ou à la loi sur la libre concurrence.

En s'acharnant sur les effets de ces lourdes charges, on n'en soigne pas les causes. Ce qu'il faut, c'est diminuer les coûts de la santé en faisant évoluer les mentalités. Ce problème concerne autant les assurés, les prestataires, les assureurs que les collectivités publiques. Il faut donc qu'ils deviennent partenaires pour améliorer la manière de dispenser les soins, sans en diminuer la qualité actuelle.

Nous proposons donc la mise sur pied d'un organisme patronné par l'Etat qui réunirait les quatre partenaires principaux, soit les prestataires de soins, les assureurs, les assurés et les pouvoirs publics, dont le but serait de trouver et promouvoir des solutions pour diminuer efficacement la charge des assurés dans le canton.

Nous demandons donc au Conseil d'Etat de mandater une commission ad hoc afin d'étudier la mise sur pied d'un tel organisme.

Signataires: J.-F. Badet, A. Laurent, O. Duvoisin, M. Debély, C. Mermet, G. Santschi, C. Bertschi, C. Siegenthaler, M.-C. Jeanprêtre Pittet, M. Bise, F. Jeanneret, A. Blaser, François Cuche, A. Cramer, C. Bovet, M. Guillaume-Gentil-Henry, M. Perroset, F. Perrin-Marti, P. de Pury, Pierrette Erard, D. Schürch, Frédéric Cuche, C. Renevey, M. Juan, F. Berthoud, J.-C. Berger, B. Bois, M. Giovannini, V. Houlmann, J.-N. Karakash, J. Oesch, R. Jeanneret, G. Spoletini, S. Vuilleumier et G. Ory.